

COMMENT DEVENIR **REPRÉSENTANT.E** DE VOTRE COMMUNE OU **DÉLÉGUÉ.E SYNDICAL** DE VOTRE TERRITOIRE À **TEM**

COLLÈGE ÉLECTORAL DU PAYS DE CRAON

37 COMMUNES & 1 EPCI



Corps électoral
38 représentant.es

*1 représentant.e désigné.e par commune
par délibération avant le 3 mai 2026*



dont **6 délégué.es titulaires**
et **6 délégué.es suppléants**
au comité syndical de TEM

*dont 1 seule.e peut être issu.e
des 3 communes de Cossé-le-Vivien,
Craon et Renazé*

Critère démographique

29 292 habitant.es (INSEE)

5 délégué.es titulaires

5 délégué.es suppléants

Critère d'intercommunalité

CC du Pays de Craon

Adhérente

1 délégué.e supplémentaire

Critère de ruralité

34 communes rurales

3 communes urbaines

1 EPCI

Élection de vos 6 délégué.es

Parmi les 38 représentant.es

le mercredi 20 mai 2026 à 19h30 ,

Salle auditorium

Rue de Buchenberg

53400 Craon